

INFORMATIONS RELATIVES A LA LOCATION DE LA PLACE DU JEU DE BOULES

La location de la Place du jeu de boule comprend l'espace arboré, le jeu de boule, le local et sa terrasse. Le local est équipé d'un évier, d'une tablette bar avec auvent mobile, de toilettes.

La réservation se fait en Mairie, auprès de la secrétaire et/ou l'adjoint technique.

- **Pièces à prévoir pour la réservation**

- Une pièce d'identité en cours de validité
- Une attestation d'assurance (responsabilité civile) en cours de validité
- Un chèque de caution d'un montant de 1000 €
- Le contrat de location signé
- Un chèque de location

Les chèques sont à établir à l'ordre du Trésor Public

- **Tarifs en vigueur**

HABITANTS OU ASSOCIATIONS COMMUNALES	EXTERIEURS
<ul style="list-style-type: none">• Journée 50€• Week-end 100€	<ul style="list-style-type: none">• Journée 100€• Week-end 200€
<ul style="list-style-type: none">• Lot 1 table + 2 bancs : 1.50€ la journée 8 lots disponibles	

Une caution de 1000€ sera demandée pour la location de la place

Une caution de 50€ sera demandée par lot de tables+ bancs.

- **Modalités de location**

Des états des lieux entrant et sortant seront réalisés ; les cautions seront restituées à l'issue de l'état des lieux sortant accepté.

Le règlement intérieur fixant les modalités et conditions d'utilisation de la Place devra être approuvé et signé lors de la location, il fait partie intégrante du contrat de location. Attention, votre signature vous engage envers la commune : en cas d'annulation ou de désistement du locataire, le montant global de la location sera encaissé sauf cas de force majeure (hospitalisation, décès...) pour lequel des pièces justificatives devront obligatoirement être fournies.

La place et son local seront loués en priorité aux associations communales et aux habitants de la commune. En période de forte demande, la location pourra être accordée en priorité aux particuliers et/ou associations ne l'ayant pas utilisée les années précédentes.